



Le jardin Lamponais
DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Le jardin lamponais
24370 Saint-Julien-de-Lampon

CONTRAT LEGUMES

Engagement du 02/10/2020 au 18/12/2020

Producteur :



Les Jardins
DE MALEVERGNE
PRODUCTEUR
LÉGUMES ET ŒUFS



PRODUIT ISSU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE /
CERTIFIÉ FR-BIO-01

GAEC LES JARDINS DE MALEVERGNE

Carole et Eric Lopez

Malevergne, 24200 Saint-Vincent-Le-Paluel

tél. : 06.72.18.09.63 - mail : malevergne24@orange.fr

www.malevergne24.fr

facebook, google et instagram : Les Jardins de Malevergne

Siret 888 082 815 00018

Le maraîcher biologique s'engage à distribuer la récolte que l'adhérent récupère sous la forme d'un « panier » d'un montant soit de 9 euros (PETIT 1-2 personnes), soit de 16 euros (MOYEN 2-3 personnes) soit de 20 euros (GRAND 3-4 personnes) selon la formule choisie.

Le maraîcher s'engage également à fournir un panier le plus diversifié possible.

En cas d'aléa climatique ou de force majeure, le maraîcher fera de son mieux pour répondre à ses engagements et fournir les paniers dans les quantités et échéances fixées.

En fin de période, il communiquera, sur demande, un tableau par adhérent des montants de légumes effectivement distribués afin de justifier son engagement financier.

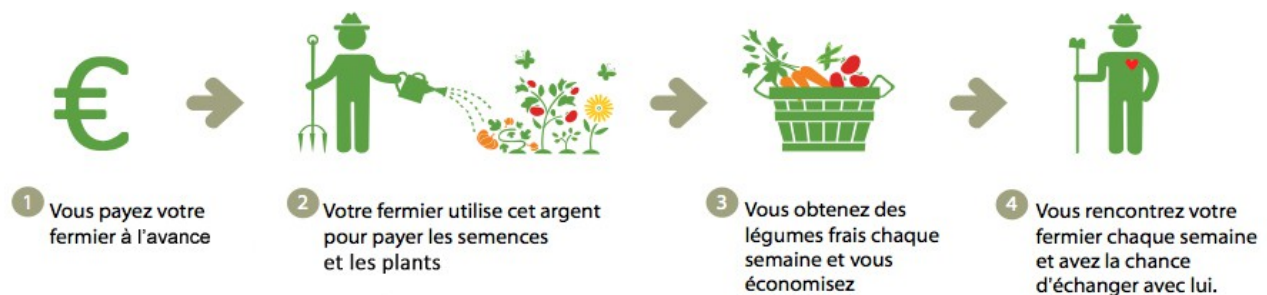
Engagements du maraîcher partenaire :

- Livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, de saison et issus de sa ferme (légumes et ponctuellement fruits),
- Assurer sa présence chaque semaine lors de la distribution,
- Accueillir les adhérents sur sa ferme sur demande de l'association,
- Être transparent sur ses méthodes de travail,
- Pratiquer une agriculture saine et respectueuse de l'environnement : sans OGM ni produits chimiques de synthèse (respect du cahier des charges de l'agriculture biologique),
- partager équitablement les récoltes entre les adhérents et ne distribuer que ses productions,
- Informer régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme et l'avancée des cultures (notamment via les pages Facebook, Google et Instagram des Jardins de Malevergne).

Remarque : nos documents de certification BIO Ecocert sont consultables sur notre site internet.

L'adhérent manifeste, par ce contrat, sa solidarité avec Carole et Eric Lopez, et ce également en cas d'aléa climatique.

L'adhérent s'engage financièrement sur une période complète et effectue les pré-paiements selon la modalité choisie (pré-financement de la production).



Il s'engage à venir retirer son « panier » chaque semaine ou, en cas d'absence, à le faire récupérer par une personne de son choix.

Egalement à **signaler ses semaines d'absences** (périodes de vacances) pour que le montant de ces paniers puisse être décompté du contrat dès sa signature. Sinon, il sera défalqué lors du prochain contrat pour plus de facilité pour le maraîcher.

Lieu et horaires de distribution

La distribution a lieu tous les vendredis de 18h30 à 19h sur la place du foirail (*place de la mairie*) de Saint-Julien-de-Lampon.

Durée de la période

Le présent contrat est établi pour une durée de **11 semaines**,
du 02/10/2020 au 18/12/2020.

PAS DE DISTRIBUTION le vendredi 30/10 !!!